PATRICE BUFFOTOT

L'arme nucléaire et la modernisation de l'armée française

Lorsque le général de Gaulle a décidé de faire accéder la France au rang des puissances nucléaires, il savait que l'arme nucléaire impliquerait une profonde mutation de l'armée française (1). Celle-ci en effet allait passer en moins d'une dizaine d'années d'un modèle du XIXe siècle basé sur les « gros bataillons » à un modèle de type « industriel où le scientifique et le technicien priment désormais sur le combattant (2).

Cette « reconversion » de l'armée a été menée dans des conditions particulièrement difficiles puisqu'elle a coïncidé avec la guerre d'Algérie où la presque totalité de l'armée était mobilisée. Cette « mutation » ne s'est pas faite sans heurts ni oppositions au sein même de l'institution militaire. En effet, si le général de Gaulle a pu mener à bien cette « nucléarisation », on pourrait dire à marche forcée (lors de son départ des affaires en avril 1969, plus personne ne mettait en doute la crédibilité de ce que certains détracteurs avaient appelé la « bombinette » française), il n'a pas réussi, par manque de temps, à terminer la réforme des forces conventionnelles et notamment celle de l'armée de Terre. Il en sera de même pour ses successeurs malgré les deux réformes intervenues en 1976 puis en 1984, réformes qui n'ont

(1) Le général Albert Buchalet écrit à ce sujet : « En tant que chef militaire, il mesurait pleinement la révolution qu'apportait l'arme atomique dans le domaine des armées », *in* Les premières étapes (1955-1962), *L'aventure de la bombe. De Gaulle et la dissuasion nucléaire : 1958-1969*, Paris, Plon, 1985, p. 52.

(2) Voir à ce sujet les articles de J. Planchais, Crise de modernisme dans l'armée, in *Revue française de Sociologie*, 1961, II, 2, p. 118-123, ainsi que l'ouvrage sous la direction de Raoul Girardet, *La crise militaire française (1945-1962)*, Paris, A. Colin, 1964, 236 p.

pas réglé la question de fond à savoir le rôle des forces conventionnelles (et par conséquent du service national et des réserves) dans le système de défense français. Preuve que les conséquences impliquées par l'introduction de l'arme atomique dans les armées ne sont pas encore totalement digérées par l'institution.

Ces conséquences pour l'armée sont triples :

— Au niveau théorique, l'arme nucléaire a mis l'état-major dans l'obligation d'acquérir une pensée stratégique autonome.

— Au niveau organisationnel, l'arme atomique en modifiant les missions entraînait une restructuration complète des armées et plus particulièrement de l'armée de Terre avec notamment une baisse importante des effectifs.

— Au niveau du personnel, enfin. L'ensemble de ces bouleversements tant au niveau des concepts nouveaux que de la modification des structures, ajoutés à la crise de la guerre d'Algérie, a entraîné un phénomène de rejet de l'arme atomique parmi un certain nombre de militaires de carrière. Ce phénomène, difficilement cernable, est la marque caractéristique d'une résistance au changement de la part d'un corps social confronté au progrès technique, réaction classique de conservatisme de type poujadiste.

1 – *Une pensée stratégique « autonome »*

L'arme atomique allait briser les habitudes intelleetuelles de l'état-major français en l'obligeant à se doter d'une pensée stratégique autonome.

Cet effort « théorique » nécessaire pour élaborer la nouvelle stratégie française et la doctrine d'emploi de la force nucléaire est d'autant moins évident que l'état-major a perdu l'habitude depuis la fin de la seconde guerre mondiale de mener une réflexion stratégique, à force de travailler dans les différents échelons militaires intégrés de l'OTAN. Les militaires français raisonnent dans des cadres stratégiques définis et élaborés par d'autres ; ils perdent ainsi l'habitude d'une pensée « autonome ». A ce phénomène s'en ajoute un second : celui provoqué par les guerres coloniales.

L'Indochine puis l'Algérie ont suscité un effort important de réflexion sur la guerre révolutionnaire et l'action psychologique. Les militaires français dans ce domaine furent à la pointe de la recherche mais aussi de la pratique (3). Fort malheureusement cette mobilisation

(3) Voir J. Planchais, *Une histoire politique de l'armée*, t. 2 *(1940-1967)*, Paris, Seuil, 1967, chap. XIX : « Une vérité devenue folle », p. 321-341.

intellectuelle ne se situe pas dans le domaine « stratégique ». De plus, les débordements politiques provoqués par la guerre d'Algérie lui porteront tort.

Il est évident que cette révolution « intellectuelle », entraînée par l'arme nucléaire, allait provoquer une opposition ouverte ou larvée suivant les cas, de la part de ceux qui travaillaient dans les structures intégrées à l'OTAN et de ceux qui essayaient d'appliquer sur le terrain les théories de l'action psychologique en Algérie. Il est certes difficile de cerner avec précision l'opposition des états-majors à la décision du général de Gaulle de doter les armées de l'arme atomique, les archives militaires n'étant pas encore ouvertes au public, encore que celles-ci ne soient pas suffisantes pour appréhender le phénomène. Il est cependant bien connu que deux chefs d'état-major de l'armée de l'Air se sont opposés au projet du général de Gaulle. Il s'agit d'abord du général Edmond Jouhaud (1958 à mars 1960). Favorable à l'Algérie française, il avait compris que l'arme atomique impliquait à brève échéance la fin de la guerre d'Algérie, et son successeur, le général Paul Stehlin (mars 1960 à septembre 1963) dont les positions publiques après son départ de l'armée sont connues sur ce sujet, considère que l'arme atomique affaiblit inutilement l'OTAN (4).

Ainsi les partisans de l'Algérie française et les « atlantistes » se rejoignent-ils pour s'opposer à l'arme atomique. Un rappel de leur argumentation respective nous permettra de mieux situer le cadre de leur raisonnement...

Les « atlantistes ». — Les officiers qui ont travaillé dans les structures militaires de l'OTAN ont appris à penser dans le cadre de cette institution interalliée. Aussi critiquent-ils vivement la création d'une force nucléaire française indépendante qui remet en cause l'OTAN. Ils plaident au contraire pour une intégration toujours plus poussée dans la logique de l'institution. Deux exemples illustrent cette attitude : les généraux Valluy et Stehlin. Le général Valluy, ancien commandant du *Centre Europe*, publie en 1960 un ouvrage *Se défendre* (5) dans lequel il dénonce le projet du général de Gaulle. Seule une solution européenne dans le cadre de l'OTAN serait pour le général Valluy possible. Une dissuasion à quinze en effet, affirme-t-il, serait

(4) Voir de Paul Stehlin, *La force d'illusion*, Préf. de J. Lecanuet, Paris, Laffont, 1973, 212 p.

(5) Général Valluy, *Se défendre ? Contre qui ? Pourquoi ? et Comment ?*, Paris, Plon, 1960, 238 p. (coll. « Tribune libre »).

plus crédible que celle de la France seule (6). Le général Paul Stehlin, ancien commandant des forces aériennes alliées en Allemagne, a dès son départ de l'armée de l'Air comme chef d'état-major, dénoncé la supercherie de la force nucléaire française. Dans un livre qu'il publie en 1973, *La force d'illusion* (7), il dénonce les principes théoriques erronés sur lesquels repose la force nucléaire française, notamment celui de la dissuasion du faible au fort. Il propose une solution européenne en étroite liaison avec les Américains (8).

Les tacticiens de l'action psychologique. — La grande majorité des officiers se trouve engagée sur le terrain dans les guerres de décolonisation d'Indochine et d'Algérie. Persuadés de participer à la défense de l'Occident contre la menace de contournement des Soviétiques, un certain nombre d'entre eux ont décidé de répondre à la guerre révolutionnaire, à la guerre subversive sur le plan théorique. Ils ont alors mis au point une tactique, l'action psychologique qui a été appliquée en Algérie. Ils perçoivent très bien que l'arme atomique implique la fin de la guerre d'Algérie et un bouleversement du paysage militaire. Débordant le cadre purement militaire, ils se trouvent engagés sur le plan politique ce qui entraînera une minorité à se révolter contre le pouvoir légal. L'aventure algérienne marquera la fin de la guerre psychologique. Le colonel Trinquier saura pourtant s'adapter à l'arme nucléaire puisqu'il proposera dans son livre *Guerre. Subversion. Révolution* (9) publié en 1968, une armée révolutionnaire basée sur le concept de la nation-armée comme les milices suisses, reléguant par contre les grandes divisions blindées au magasin des accessoires (10). Mais comme le montre le général Beaufre, l'état-major français a répondu depuis la fin de la seconde guerre mondiale à la guerre d'Indochine, à la guerre d'Algérie, à la crise de Suez par des tactiques qui débouchent, faute de stratégie globale, sur des échecs successifs. « La conclusion qui pour moi s'impose, c'est que, pour une grande part, l'ignorance de la stratégie nous a été fatale » (11).

C'est donc dans un milieu non préparé intellectuellement, voire hostile, que le général de Gaulle va devoir rechercher les hommes capables de traduire sa décision politique de doter la France d'une

(6) *Ibid.*, p. 121.
(7) Paul Stehlin, *op. cit.*
(8) *Ibid.*, p. 128.
(9) Colonel Roger Trinquier, *Guerre. Subversion. Révolution*, Paris, Laffont, 1968, p. 128.
(10) *Ibid.*, p. 276.
(11) Général A. Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Paris, A. Colin, 1963, p. 11.

force nucléaire indépendante, en une stratégie et une doctrine d'emploi de l'arme nucléaire. Tout était en effet à inventer même si des « précurseurs » avaient en quelque sorte déblayé le terrain sur le plan des concepts.

Les précurseurs. — Alors que la littérature anglo-saxonne sur les questions stratégiques et nucléaires est abondante, les auteurs civils nombreux, la littérature sur le nucléaire est quasiment absente en France. Un des « précurseurs » dans ce domaine est un militaire, le général P.-M. Gallois. Son ouvrage *Stratégie de l'âge nucléaire* publié en 1960 (12) apporte pour la première fois une nouvelle problématique donnant au public français « les principales lois de la dissuasion » (13).

La guerre nucléaire modifie complètement les règles classiques de la guerre et impose de nouveaux concepts totalement différents. Le premier de ceux-ci est le pouvoir égalisateur de l'atome. Désormais un petit pays doté d'une force nucléaire même faible peut résister à un pays plus fort. « Entre deux nations, écrit le général Gallois, nucléairement armés, même de manière inégale, le *statut quo* est imposé. Celle qui provoquerait l'autre, même si elle était la plus forte, risquerait en effet de perdre en quelques heures le bénéfice de ses efforts passés » (14).

De ce principe découle celui de la dissuasion du faible au fort pour les petits pays par la menace des représailles massives. « Qui oserait s'attaquer à ce petit pays en sachant qu'à chasser son gouvernement et à envahir son territoire, il faudrait prendre le risque de subir, en échange, la destruction d'une demi-douzaine de grandes agglomérations » (15).

Une des conséquences au niveau international de l'arme atomique pour le général Gallois est l'éclatement des alliances. En effet, la dissuasion ne pouvant jouer que pour la défense des intérêts vitaux du pays, il est impossible de vouloir l'étendre à d'autres pays. Dans ce cas la dissuasion ne fonctionnerait pas. L'arme atomique ne se partage pas à plusieurs. Elle implique l'indépendance de la décision d'emploi et par conséquent elle est incompatible avec des structures militaires intégrées comme l'OTAN. De plus il ne croit pas en la validité

(12) Général P.-M. Gallois, *Stratégie de l'âge nucléaire*, Paris, Calmann-Lévy, 1960, 238 p. (Préf. de R. Aron).
(13) *Ibid.*, p. 134 et s.
(14) *Ibid.*, p. 4.
(15) *Ibid.*

du parapluie nucléaire américain sur l'Europe occidentale (16).

Les ouvrages du général Gallois ont suscité une vive polémique en France. Son principal mérite sera d'avoir porté le débat « stratégique », de la force nucléaire sur la place publique, de le faire sortir de l'institution militaire et du cercle restreint des initiés. Ce débat a permis de susciter des réflexions fécondes dans le domaine stratégique en y associant la nation. Le second militaire qui s'est intéressé aux questions stratégiques est le général André Beaufre. Son œuvre, plus théorique que polémique (le général Beaufre ne rentre pas dans les débats franco-français sur la force nucléaire), a surtout porté sur une réflexion théorique de la stratégie qui n'avait plus été menée depuis longtemps (17). Il est favorable à des forces nucléaires nationales indépendantes qui ne font, selon lui, que renforcer la dissuasion au niveau occidental en introduisant un élément d'incertitude (18).

Les armes nucléaires tactiques peuvent jouer, pour le général Beaufre, un rôle dissuasif au niveau des rapports de forces régionaux. Il y voit surtout un moyen pour assurer une continuité dans le système nucléaire américain en liant les forces américaines en Europe au sanctuaire américain.

La troisième personne à s'être intéressée aux questions stratégiques est Raymond Aron. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a écrits dans ce domaine, celui qu'il publie en 1963 : *Le grand débat. Initiation à la stratégie atomique*, issu d'un cours professé à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, a pour objectif « d'apporter à tous ceux qui veulent penser notre époque, une information élémentaire mais indispensable » sur la stratégie atomique (19). Après avoir préfacé le livre du général Gallois, *Stratégie de l'âge nucléaire*, Raymond Aron refuse les conclusions que ce dernier tire de l'arme atomique dans le domaine des alliances. Il engage alors une vive polémique avec lui dans *Le grand débat* puisqu'il écrit que « P.-M. Gallois offre un modèle presque parfait du délire logique » (20).

Raymond Aron par ses critique non pas tant contre la force nucléaire elle-même, mais surtout de l'usage politique qu'en fait le

(16) P.-M. Gallois, *Les paradoxes de la paix*, Paris, Presses du Temps présent, 1967.

(17) Général Lucien Poirier, *Des stratégies nucléaires*, Paris, Hachette, 1977, p. 312 (coll. « Hachette Essais »).

(18) Général Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Paris, Colin, 1963, 128 p. ; *Dissuasion et stratégie*, Paris, Colin, 1964 et *Stratégie de l'action*, Paris, Colin, 1966, 142 p.

(19) Raymond Aron, *Le grand débat. Introduction à la stratégie atomique*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, p. 13.

(20) *Ibid.*, p. 135-136.

général de Gaulle, à savoir un instrument pour une politique d'indépendance nationale, rejoint le camp des « atlantistes » et reprend un certain nombre de leurs arguments. Cette politique qu'il juge trop « nationaliste » conduit à l'isolement et surtout à l'affaiblissement de l'OTAN. Or pour lui « moralement aussi bien que naturellement, l'intégration à une alliance est préférable à la solitude, du moment qu'elle contribue à augmenter les chances de la paix » (21).

L'armée et la nouvelle doctrine stratégique. — Le général de Gaulle, dans une allocution prononcée à l'Ecole militaire le 3 novembre 1959, pose les grands principes de sa nouvelle politique de défense : « Je crois bon d'évoquer devant vous quelques idées qui contribueront à orienter vos efforts », déclare-t-il aux officiers.

Le premier principe c'est que désormais la défense de la France doit être française ce qui n'empêche pas une coopération avec les Alliés. Mais une chose est certaine, et c'est le second principe, le système de l'intégration, conçu après guerre, a vécu ! Troisième principe : la France doit se doter d'une force nucléaire pour mener à bien cette politique d'indépendance.

« Dans le domaine de la défense, ce sera notre grande œuvre pendant les années qui viennent » et de fixer comme objectif aux cadres de l'armée : « Pour commencer, l'emploi éventuel de cette force, son organisation et la façon dont elle doit être constituée et fournie, cela aussi — et d'accord avec ce que j'ai dit de la défense en général — doit être un objet essentiel de vos études et de vos travaux » (22).

Le général de Gaulle, malgré les oppositions aussi bien étrangères que nationales, va imposer au pays un effort industriel et scientifique sans précédent en lui accordant tous les moyens disponibles pour réaliser ce projet, faire accéder ainsi la France au rang des puissances nucléaires. Le général Poirier constate la différence de niveau entre cet effort fourni par la nation et le vide théorique de l'armée lorsqu'il écrit « que le lancement des programmes ne s'accompagne pas dans les armées d'une réflexion théorique à la hauteur de l'imagination technique et de l'effort industriel » (23). Il est pourtant nécessaire d'élaborer une nouvelle stratégie, de fixer de nouvelles missions, de définir de nouvelles doctrines d'emploi. C'est le travail des états-majors. La fin de la guerre d'Algérie, les séquelles politiques, l'impré-

(21) *Ibid.*, p. 273.
(22) Charles de Gaulle, *Discours et messages. Avec le renouveau : 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, p. 126-127.
(23) Lucien Poirier, *Des stratégies nucléaires*, *op. cit.*, p. 297.

paration d'un grand nombre de cadres à ce travail font que le ministre des armées, Pierre Messmer met en place le 27 février 1964 le CPE (Centre de Prospective et d'Evaluation) pour mener à bien cette tâche. Ce centre est composé d'une équipe pluridisciplinaire venant d'horizons différents : militaires, ingénieurs, économistes. Pour lui assurer une indépendance nécessaire à sa recherche, il est rattaché directement au cabinet du ministre et ne dépend pas de la hiérarchie militaire. Le CPE, écrit le général Poirier : « va s'installer dans le vide de la pensée militaire officielle et donner un contenu, à la fois conceptuel et pratique, au cadre politico-stratégique tracé par le Gouvernement » (24).

Le CPE construit un modèle stratégique à partir des principes définis par le général de Gaulle : autonomie de décision en matière de politique de défense et soutien à la politique d'indépendance de la France dans le monde.

Il codifie la doctrine de la dissuasion française : elle s'inscrit dans le cadre de la dissuasion du faible au fort et elle est basée sur la stratégie anti-cité. Le CPE s'est opposé au discours officiel, abandonné par la suite, lorsque le général Ailleret, chef d'état-major des armées, préconisait une dissuasion « tous azimuts ». Ce concept s'avéra très vite irréaliste.

Le CPE définit ensuite l'emploi de l'arme nucléaire tactique (ANT) ainsi que la mission des forces conventionnelles qui joueront le rôle de « test » à l'égard des intentions de l'ennemi. L'ensemble ANT et forces conventionnelles permettra au chef de l'Etat d'obliger l'adversaire à s'engager, à se démasquer.

Ce « test » comprend d'abord l'usage des forces conventionnelles qui ne doivent pas mener à proprement parler à une bataille prolongée, mais obliger l'adversaire à hausser la mise s'il veut l'emporter. Dans ce cas interviennent alors les ANT, qui sont le dernier avertissement avant le passage à la force nucléaire stratégique. Là encore, il ne s'agit pas d'une bataille nucléaire mais d'une salve d'avertissement. L'état-major de l'armée de Terre a surtout considéré l'arme nucléaire tactique comme une super-artillerie mise à sa disposition. Les exercices dans les écoles relèvent de cette conception. « Il a fallu, nous dit le général Chavanat, les interventions très fermes du général de Gaulle puis du Président Pompidou... en 1968 et 1969 pour préciser que l'emploi des armes nucléaires tactiques, décidé par le chef de l'Etat, était étroitement lié à la menace d'emploi des armes stratégiques dans le cadre de notre concept de dissua-

(24) *Ibid.*, p. 316.

sion (25). » Cette fonction de test a été, selon le général Poirier, dénaturée par un renforcement des forces conventionnelles dans le but de leur faire livrer bataille. Vouloir utiliser les moyens classiques comme « premier test », c'est valoriser « l'épreuve de force », « ce qui n'a aucun sens pour le faible devant le fort. La fonction de test se dénature si elle se donne *aussi* pour objet « de manifester notre volonté de résister » (26).

Les travaux du CPE sont présentés aux autorités en 1965 dans une étude ayant pour intitulé : *Missions et tâches des forces armées dans l'avenir prospectif*, puis en 1966 dans une *Etude logique d'un modèle stratégique concevable pour la France. Confrontation d'un modèle avec quelques situations concrètes* (27).

Ces études ont servi au ministre des armées pour fixer leurs missions aux armées de l'Air, de Terre et de la Marine de 1967 à 1968. Selon le témoignage du général Poirier, les idées du CPE « seront reprises dans les déclarations officielles et les textes fondamentaux comme des lois de programme ou de finances et dans le *Livre blanc sur la défense nationale* de juin 1972 » (28).

Le rôle des états-majors n'est cependant pas à négliger. Le ministre des armées ainsi que le chef d'état-major des armées n'ont pas toujours suivi les recommandations du CPE. Le ministre a dû composer avec les contingences politiques, économiques et le poids des différentes armées, notamment de l'armée de Terre qui voulait à tout prix garder sa place prééminente au sein des armées. Un exemple parmi d'autres : le « Plan à long terme », proposé par l'armée de Terre à l'issue de la guerre d'Algérie, prévoit une armée de plus de 700 000 hommes en temps de paix. « Ce plan, écrit Bernard Chantebout, visiblement correspondait moins aux vues du chef de l'Etat qu'à celles des chefs militaires les plus traditionalistes qui persistent à croire à la valeur des « gros bataillons » » (29).

Le CPE a mis en place le cadre conceptuel de la dissuasion et les états-majors ont été chargés de la mise en œuvre de la force nucléaire. Il y a eu partage des tâches. Les états-majors ont même réussi à infléchir la doctrine de défense lors de sa codification par Michel Debré, alors ministre d'Etat, chargé de la défense dans le *Livre blanc*

(25) Témoignage du général Chavanat, in *L'aventure de la bombe*, *op. cit.*, p. 271.
(26) Général L. Poirier, *op. cit.*, p. 326.
(27) Concernant l'historique du CPE, voir le général Poirier, *op. cit.*, p. 316 et s.
(28) *Ibid.*, p. 317.
(29) Bernard Chantebout, *L'organisation générale de la défense nationale en France*, Paris, LGDJ, 1967, p. 206.

publié en 1972 (30). En effet, celui-ci, nous dit le général Poirier, « ne résout pas encore certains problèmes comme celui, central, de la fonction des forces conventionnelles, dans une stratégie écartelée entre la dissuasion nucléaire et l'action extérieure, entre l'autonomie et la contribution aux Alliances » (31).

Les Gouvernements et les Présidents qui succéderont au général de Gaulle ne clarifieront pas cette question. Moins au fait des questions de défense, ils deviennent très vite le jeu, l'enjeu des états-majors. Ainsi l'armée de Terre réclame une revalorisation de ses forces, en proposant la doctrine de la bataille de l'avant avec l'utilisation des armes nucléaires tactiques. La création de la Force d'Action Rapide et d'un commandement des ANT est une tentative de clarification mise en place par Charles Hernu, mais qui, loin de faire l'unanimité, ne résout pas toutes les questions. La doctrine de la dissuasion élaborée, la force nucléaire stratégique devenue opérationnelle, tout effort théorique paraît être mis en sommeil et les états-majors ont repris leurs prérogatives en ce domaine, bien que le CPE existe toujours mais joue un rôle plus effacé.

L'existence d'un lieu où puisse se dérouler des recherches théoriques sur la stratégie, en dehors de la hiérarchie, est d'autant plus importante qu'il n'existe que très peu d'études hors de l'institution, contrairement aux pays anglo-saxons.

2 – *Vers une armée technique*

Le général de Gaulle voulait une armée moderne, adaptée à l'arme nucléaire. Cela impliquait non seulement une nouvelle organisation, mais aussi de nouveaux textes législatifs codifiant les nouvelles responsabilités de l'exécutif impliquées par l'arme atomique. On assiste à une concentration progressive des pouvoirs du Président de la République dans le domaine de la défense, lui seul devenant responsable du déclenchement du feu nucléaire, qui ira de pair avec un renforcement de la fonction présidentielle, notamment l'élection au suffrage universel.

Les nouvelles structures administratives. — Pour mener à bien cette réorganisation de l'armée française, il fallait un outil efficace et par conséquent rénover les structures administratives léguées par la IVe République.

(30) *Livre blanc sur la défense nationale.* Avant-propos de Michel Debré, Paris, Cedocar, t. 1, juin 1972 ; t. 2, février 1973, 68 et 106 p.
(31) Général L. Poirier, *op. cit.*, p. 332.

Une première réforme en juin 1958 supprime les secrétaires d'Etat à l'armée de Terre, de l'Air et de la Marine. Ils sont remplacés par des délégués placés sous l'autorité du ministre des armées. Nous avons une première simplification des structures mais le cloisonnement entre les trois armées persiste. Il faut attendre la réforme du 5 avril 1961 avec la suppression des délégués pour voir l'autorité du ministre des armées étendue sur l'ensemble des services du ministère. Il se trouve en effet à la tête de l'ensemble des structures aussi bien verticales (Terre-Air-Mer) qu'horizontales (organes communs). Désormais, le ministre des armées est doté de moyens puissants lui donnant les possibilités d'imposer sa politique de modernisation.

La création d'un état-major des armées le 18 juillet 1962 (décret 62-812) coiffant les états-majors des trois armées, dotés de six divisions (organisation, renseignement, emploi, logistique, programmes et transmissions), a pour mission d'organiser et de préparer à l'emploi l'ensemble des forces et d'élaborer la stratégie. Il n'a cependant pas autorité sur les états-majors en ce qui concerne les choix budgétaires. C'est le ministre qui tranche lors des comités des chefs d'état-major des trois armées.

La nouvelle organisation des forces. — L'ensemble des trois armées va être regroupé en quatre forces opérationnelles correspondant à quatre missions distinctes et spécifiques :

a) la dissuasion nucléaire par les Forces nucléaires stratégiques (FNST ;
b) la défense des frontières et de l'Europe par les forces de manœuvres.
c) la dissuasion « populaire » et la défense du pays par la Défense opérationnelle du Territoire (DOT) ;
d) la défense des intérêts français hors d'Europe par les forces d'intervention.

Tout l'effort du général de Gaulle va porter sur la mise en place des forces nucléaires stratégiques, pivot de la réorganisation des forces. Les forces nucléaires stratégiques sont mises en œuvre par l'aviation avec les Forces aériennes stratégiques (FAS) composées d'avions Mirage I et de fusées SSBS au plateau d'Albion, et par la Marine nationale avec les sous-marins nucléaires lance-engins (SNLE), appelée Force océanique stratégique (FOST). La composante aérienne est mise en place la première. C'est elle qui assure dans une période difficile à un moment où la dissuasion est critiquée en France, dès l'automne 1964 avec un premier escadron de Mirage IV, la dissuasion française. Ce ne sera qu'en 1969 que le premier Groupement de missiles stratégiques (GMS) du plateau d'Albion entrera en service.

Quant au premier SNLE, le *Redoutable*, il ne sera opérationnel qu'au cours de l'année 1971, le second l'année suivante et les trois derniers en 1975. Il sera alors possible d'assurer une permanence en mer d'un SNLE. Il aura donc fallu attendre une dizaine d'années pour avoir un système d'armes complet pour assurer une dissuasion crédible. La mise en place de la FNS a nécessité la mobilisation de gros moyens financiers assurés à travers trois lois de programmation qui ont accordé la priorité au nucléaire. La première loi (1960-1964) a mis en place les forces aériennes stratégiques, la seconde (1965-1970), celle des missiles SSBS du plateau d'Albion et les premiers SNLE, la troisième a continué les efforts pour la FOS et lancé la production des premières armes nucléaires tactiques.

Une continuité au niveau politique depuis le départ du général de Gaulle a permis d'assurer la modernisation permanente de la force nucléaire stratégique et de renforcer sa crédibilité.

Les forces de manœuvres sont constituées du corps de bataille composé de cinq divisions dont le poste de commandement est à Strasbourg. Ce corps de bataille va être le fer de lance de l'armée de Terre. Mais face aux restrictions budgétaires au profit du nucléaire, sa modernisation sera plus lente puisqu'il faut attendre 1973 pour que l'ensemble des divisions soient toutes mécanisées. Les réorganisations de 1976 puis de 1984 avec la création de la FAR (Force d'action rapide) provoquent une série d'avertissements de la part de l'armée de Terre sur la faiblesse du corps de bataille français en Europe.

La dimension aérienne est assurée par la FATAC (Forces aériennes tactiques) chargées d'appuyer le corps de bataille. La Défense opérationnelle du Territoire (DOT) est créée en 1962 (décret 62-207). Elle fait suite à la Défense intérieure du Territoire (DIT) mise en place en 1956. La DOT est composée de la gendarmerie et d'unités de l'armée de Terre (6 brigades + 8 en cas de mobilisation). En temps de paix chaque régiment est constitué d'une compagnie d'active permanente. En cas de mobilisation, des compagnies de réserves viennent s'y adjoindre pour constituer le régiment. La DOT symbolise la volonté de défense du peuple, appelée « dissuasion populaire ». Elle assure la défense en surface du territoire, la protection des points sensibles. En réalité la DOT a été le parent pauvre de l'armée de Terre. Ce sont des unités en quelque sorte de seconde « catégorie » dotées de matériel vétuste. Elle a été surtout une structure vide. Le Gouvernement socialiste constitué en 1981 n'a pas réussi à trouver une solution à cette catégorie de forces, liée aux questions des réserves.

Dans le domaine aérien, les forces de défense aérienne assurent la protection et la défense aérienne de l'espace aérien français. Il en

est de même pour la marine qui a mis en place une défense côtière.

Enfin, le quatrième élément, passé sous silence au début mais qui allait connaître une importance grandissante, ce sont les forces d'interventions constituées de la 11e division parachutiste, de la 9e brigade aérotransportable et de la Légion étrangère. Leur transport est assuré par les *Transall* du COTAM de l'armée de l'Air. De son côté, la Marine nationale peut constituer des groupes d'intervention autour des deux porte-avions et des deux porte-hélicoptères.

Les forces d'intervention donnent naissance en 1984 à la FAR qui est dotée d'unités plus lourdes prélevées sur le corps de bataille et renforcée par des hélipcotères de combat et de transport de troupes.

3 – *La résistance au changement ou la crise de modernité*

L'arme nucléaire provoque une véritable mutation de l'armée française, qui passe d'une armée de type « colonial » où le combattant à pied est l'élément principal à une armée de techniciens servant des armes sophistiquées. La première conséquence a été une baisse considérable des effectifs qui a surtout touché l'armée de Terre. L'atome met fin à l'ère des gros bataillons. Ainsi l'armée française passe de 1,15 million d'hommes en 1957 à 657 000 hommes en 1964 et 575 000 hommes en 1968. Dans le même temps l'armée de Terre voit ses effectifs chuter de 830 000 hommes à 330 000 hommes soit plus dc 60 %. L'armée de l'Air et la Marine nationale souffrent moins de la baisse des effectifs. Armes techniques, elles ont pour mission de mettre en place la Force nucléaire stratégique, mission valorisante à laquelle elles s'adaptent sans trop de difficultés. Pierre Messmer explique que dcs mesures incitatives sont prises pour encourager les vocations chez les marins à devenir sous-marinier afin de composer les équipages des SNLE (32).

C'est finalement l'armée de Terre qui va très mal supporter cette transformation, cette « modernisation » de l'armée. En effet, celle-ci provoque une baisse de son prestige, de son influence au sein des armées, alors qu'elle tenait jusque-là la première place. Elle connaît alors ce que Jean Planchais a appelé à l'époque « une crise de modernisme » (33).

Le progrès technique provoque une transformation des habitudes de travail, d'une part, mais surtout il « dévalorise » le corps dans lequel on se trouve et modifie les valeurs pour lesquelles on se bat. On assiste alors à une réaction d'hostilité à l'égard de cet « intrus »

(32) Pierre Messmer, in *L'aventure de la bombe*, *op. cit.*, p. 270.
(33) Jean Planchais, Crise de modernisme dans l'armée, *op. cit.*

qui transforme l'environnement physique, moral et intellectuel. L'armée de Terre a compris que désormais l'ère des « gros bataillons » est révolue et le rôle des forces conventionnelles sera réduit par rapport aux armes techniques. On constate la répugnance d'une armée de vieille tradition paysanne à reconnaître et à accepter les normes actuelles de la société industrielle » (34).

Il est difficile de mesurer l'ampleur de ce phénomène de rejet, notamment la résistance de l'institution. Il n'y a pas en effet de résistance ouverte et déclarée car « dans l'armée, témoigne Pierre Messmer, l'habitude est de respecter les ordres de la hiérarchie » (35)

L'opposition s'est traduite de deux façons. Au niveau subalterne, la résistance au changement est insidieuse, elle se fait par inertie, par la lenteur de l'exécution des ordres. Au niveau supérieur, elle passe par les officiers qui quittent le service actif et peuvent alors s'exprimer. C'est le cas par exemple du général Stehlin et plus récemment du général Delaunay.

Elle est aussi le résultat d'une action constante de l'état-major de l'armée de Terre auprès du pouvoir politique afin de lui accorder plus de poids dans l'institution et par-delà plus de prestige. Cela s'est traduit par la dotation d'armes nucléaires tactiques sous le général de Gaulle. Après son départ, l'EMAT (état-major de l'armée de Terre) propose la doctrine de la « défense de l'avant » dont l'objectif est de renforcer les forces conventionnelles. Ce sont enfin les récentes déclarations de plusieurs responsables de ces mêmes forces sous le dernier Gouvernement socialiste se plaignant de la faiblesse des forces conventionnelles. La bataille entre les partisans de la modernisation de l'armée et ceux qui veulent maintenir de puissantes forces conventionnelles n'est toujours pas terminée.

Le fait que cette réforme n'ait pas été poussée jusqu'à son terme (avec notamment une meilleure définition du rôle et des missions des forces conventionnelles, du service national et des réserves) pose, avec d'autant plus d'acuité, la question de l'adaptation des armées à la nouvelle mutation technologique en gestation à l'aube du XXIe siècle : la guerre des étoiles. Mutation qui nécessitera pour être menée à bien, autant, sinon plus de volonté que celle mise en œuvre par le général de Gaulle pour l'arme nucléaire.

(34) Raoul Girardet, Essai d'interprétation, in *La crise militaire française*, *op. cit.*, p. 221.
(35) Témoignage de Pierre Messmer, in *L'aventure de la bombe*, *op. cit.*, p. 269.

V. RÉSUMÉ, p. 204.